

## Rivière-du-Loup (Hiver 2023)

Natation artistique Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour la natation artistique. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

## I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX – NATATION ARTISTIQUE

Les régions ont toutes été préalablement qualifiées pour la Finale provinciale des Jeux du Québec 2022 (reportée à 2023).

### A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

**HIVER 2023 –** Sous forme de compétition régionale ou de compétition provinciale regroupée  
**ÉPREUVES INDIVIDUELLES – SOLO, DUO, DUO MIXTE ET TRIO**

CATÉGORIES	PROGRAMME	SEXE	ÉPREUVES	
9-10 ans	Provincial	M+F	Duo / Duo mixte / Trio	FACULTATIF
11-12 ans	Provincial	M+F	Solo / Duo / Duo mixte	FACULTATIF
13-15 ans	Provincial	M+F	Solo / Duo / Duo mixte	OBLIGATOIRE
16-17 ans	Provincial	M+F	Solo / Duo / Duo mixte	OBLIGATOIRE

### ÉPREUVE D'ÉQUIPE

CATÉGORIES	PROGRAMME	SEXE	ÉPREUVES	
9-10 ans	Provincial	M+F	Équipe	FACULTATIF
11-12 ans	Provincial	M+F	Équipe	FACUTATIF
13-15 ans	Provincial	M+F	Équipe	OBLIGATOIRE

### Notes importantes :

- La tenue de Jeux du Québec régionaux en 2020 est obligatoire pour le programme Intermédiaire; en 2021 et en 2022, elle est obligatoire pour le programme compétitif provincial. Elle est souhaitable mais facultative pour tous les autres programmes car ils ne participent pas à la Finale provinciale des Jeux du Québec.
- Pour l'édition Hiver 2023 (seulement), pour l'épreuve d'équipes 13-15 ans – la moyenne d'âge sera acceptée pour la participation aux Jeux Régionaux et aux Jeux du Québec. C'est-à-dire que les athlètes d'âge "synchro" 16 ans et 17 ans peuvent compétitionner dans l'équipe 13-15 ans SI et seulement si, la moyenne d'âge de l'équipe se situe entre 12,5 ans et 15,4 ans.
- Toutefois, les athlètes qui participeront à la Finale provinciale des Jeux du Québec devront respecter les âges prévus à la norme d'opération PF-3 Admissibilité et inscription des participants.

### B) AFFILIATION

Afin de participer aux Jeux du Québec régionaux, les athlètes doivent être affilié-e-s dans une catégorie compétitive avec un club de la région et être en règle avec Natation Artistique Québec.

## **II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2023**

### **A) CATÉGORIES**

<b>ÉPREUVES</b>	<b>CATÉGORIE</b>	<b>jj/mm/aa à jj/mm/aa</b>	<b>PROGRAMME</b>	<b>SEXE</b>
Solo	13-15 ans	01/01/2008 au 15/02/2011	Provincial	M+F
	17 ans et moins	16/03/2005 au 15/02/2011	Provincial	M+F
Duo	13-15 ans	01/01/2008 au 15/02/2011	Provincial	M+F
	17 ans et moins	16/03/2005 au 15/02/2011	Provincial	M+F
Équipe	13-15 ans	01/01/2008 au 15/02/2011	Provincial	M+F

Les athlètes doivent être âgé·e·s de 12 ans au 15 février 2023 et d'au maximum 17 ans au 15 mars 2023 afin de pouvoir y participer conformément à la norme d'opération PF-3.

### **B) COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION REPRÉSENTANT LA RÉGION (Ratio) PF11**

11-14 athlètes

- 1 entraîneur·e·chef·fe
- 1 ou 2 personnel d'encadrement (entraîneur adjoint et/ou accompagnateur)

2-10 athlètes

- 1 entraîneur·e·chef·fe
- 1 personnel d'encadrement (entraîneur·e adjoint·e ou accompagnateur/trice)

1 athlète

- 1 entraîneur·e·chef·fe

### **C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEUR·E·S**

Tous·tes les entraîneur·e·s accrédité·e·s par l'organisation des Jeux du Québec doivent être affilié·e·s à Natation Artistique Québec en tant qu'entraîneur·e de niveau compétitif et détenir minimalement l'une des certifications identifiées.

#### Entraîneur·e·chef·fe :

- Formé·e\* - Compétition-Introduction (modules 1 à 9 + modules multisports complétés)

#### Entraîneur·e adjoint·e :

- En formation – Compétition-Introduction (modules 1 à 8 complétés)

### **D) AFFILIATION ET MODALITÉ**

Afin de participer aux Jeux du Québec régionaux, les athlètes doivent être affilié·e·s dans une catégorie compétitive avec un club de la région et être en règle avec Natation Artistique Québec.

**Rivière-du-Loup (Hiver 2023)**

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Afin d'être admissible à la Finale provinciale des Jeux du Québec, une région doit avoir tenu une compétition régionale durant les saisons 2019-2020 et 2022-2023. Les compétitions devront avoir été sanctionnées par Natation Artistique Québec.

La sélection des membres de la délégation régionale qui participera à la Finale provinciale en 2023 doit se faire à partir des résultats de championnat de la compétition identifiée comme les Jeux du Québec régionaux de la région selon les étapes suivantes :

1. Sélectionner les membres de la meilleure équipe 13-15 ans (excluant les suppléant·e·s);
2. Sélectionner le meilleur duo (excluant le/la suppléant·e) et le meilleur solo 13-15 ans;
3. Sélectionner le meilleur duo (excluant le/la suppléant·e) et le meilleur solo 17 ans et moins;
4. Si la délégation n'est pas complète, les athlètes suppléant·e·s de l'équipe sélectionnée au point 1 pourront se joindre à la délégation (pour une équipe de 8 ou moins : maximum de 2, pour une équipe de 9 : maximum de 1 et pour une équipe de 10 : aucun·e suppléant·e autorisé·e).
5. Si la délégation n'est pas complète, l'athlète suppléant·e du duo 13-15 ans sélectionné·e au point 2 pourra se joindre à la délégation.
6. Si la délégation n'est pas complète, l'athlète suppléant·e du duo 17 ans et moins sélectionné·e au point 3 pourra se joindre à la délégation.

Les athlètes seront sélectionné·e·s selon la notation suivante :

- Équipe : 40% de la note de figures / 60% de la note de la routine imposée.
- Solo / Duo 15 ans et moins : 40% de la note de figures / 60% de la note de routine.
- Solo / Duo 16 ans et plus : 50% de la note de routine technique / 50% de la note de routine libre.

**F) ADMISSIBILITÉ**

L'athlète doit avoir participé à la session de figures imposées ou de routines techniques lors des Jeux du Québec régionaux 2023.

L'athlète doit également être identifié Espoir par la Fédération en date du 16 février 2023.

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé selon le lieu de pratique sportive, c'est-à-dire le club avec lequel il est affilié au moment des Jeux du Québec régionaux.

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

Les épreuves se dérouleront selon la formule préliminaires <sup>(1)</sup> / finales.

La note du championnat sera calculée comme suit :

- Pour les 13-15 ans : 40% figures imposées / 60% routine.
- Pour les 17 ans et moins : 50% routine technique / 50 % routine libre

**Rivière-du-Loup (Hiver 2023)**

(1) Pour qu'une session de préliminaire ait lieu, il doit y avoir 15 inscriptions ou plus à cette épreuve et que le temps alloué pour la compétition le permette.

**I) SURCLASSEMENT**

Permis.

**J) SUBSTITUTION**

Permise.

**K) EXCLUSION**

Pour toutes les épreuves, les athlètes ayant déjà été sélectionné·e·s sur une équipe nationale.

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 18

Médailles d'argent : 18

Médailles de bronze : 18

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneur·e·s.

<b>Catégorie</b>	<b>Épreuves</b>	<b>OR</b>	<b>ARGENT</b>	<b>BRONZE</b>
13-15 ans	Solo	1	1	1
	Duo	3	3	3
	Équipe	10	10	10
17 ans et moins	Solo	1	1	1
	Duo	3	3	3
<b>TOTAL</b>		<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Solo : Points attribués à la première position = 76 / Nombre de points séparant chaque position = 1

Duo : Points attribués à la première position = 57 / Nombre de points séparant chaque position = 1

Équipe : Points attribués à la première position = 400 / Nombre de points séparant chaque position = 20

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Le classement des régions se fait selon le pointage total par région.

**Rivière-du-Loup (Hiver 2023)**

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.